



Municipalité
de
Saint-Jacques

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques, tenue le lundi 6^e jour de décembre 2010, à 19 h, à laquelle étaient présents :

Monsieur Claude Mercier, maire suppléant

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Messieurs Jean-Guy Cadieux,
Pierre La Salle,
Jean-Luc Leblanc, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Monsieur François Leblanc, conseiller, ainsi que monsieur le Maire Pierre Beaulieu étant absents.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 415-2010

**ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES
CONTRATS ET À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-JACQUES**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution de contrats des organismes municipaux, la Municipalité de Saint-Jacques s'est vue dans l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la présente «Politique de gestion contractuelle» est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la Municipalité de Saint-Jacques. Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

ATTENDU QUE le conseil a examiné attentivement la politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle lors de la séance tenue le 6 décembre 2010 et recommande son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'approuver la politique interne relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

COPIE CONFORME FAITE CE 14 DÉCEMBRE 2010, À SAINT-JACQUES.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale